



Doc. 13366
28 janvier 2014

La diversification de l'énergie en tant que contribution fondamentale au développement durable

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9.2.6, remplacer les mots « pénaliser les gaspilleurs et les pollueurs énergétiques » par les mots suivants :

« induire progressivement l'abandon des modes de consommation d'énergie qui sont des sources de gaspillage et de pollution »

Note explicative

L'amendement parle de lui-même. Nous devrions chercher à abandonner la consommation d'énergie qui est source de gaspillage et de pollution. Les pays devraient être encouragés à développer des stratégies et à fixer des échéances pour mettre en œuvre des politiques au niveau national en la matière.

Déposé par:

TÜRKES Ahmet Kutalmış, Turquie, ADLE
ÇONKAR Ahmet Berat, Turquie, GDE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
TÜRKES Tuğrul, Turquie, GDE

1. 2014 - Première partie de session

